

**RAPPORT N° 04/3-15**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**  
**COMPTE DE GESTION 2003**

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre - distinct de celui de la Commune. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur, d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable, d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de 2003 s'équilibraient respectivement à la somme de :

**200 000,00 euros pour la Section d'Investissement**  
**826 953,02 euros pour la Section de Fonctionnement.**

L'exécution de ce budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, comptable de la Régie, ainsi que la prise en compte des résultats des exercices antérieurs se traduisent pour les deux sections confondues par :


**un excédent cumulé global de 1 085 397,53 euros,**

**soit**

**un excédent cumulé de 450 357,97 euros en Section d'Investissement,**  
**un excédent cumulé de 635 039,56 euros en Section de Fonctionnement.**

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif de la Régie, je vous demande donc d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2003.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

  
**René-Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 04/3-15**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 18 juin 2004**

**OBJET**

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**  
**COMPTE DE GESTION 2003**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/3-15 du Député-Maire ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Hervé BRIAND, Receveur Municipal ;

Sur l'avis favorable des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte de Gestion de la Régie Marchés et Droits de Place produit par le Receveur Municipal pour l'exercice 2003 qui se traduit par **un excédent cumulé global de 1 085 397,53 euros** pour les Sections d'Investissement et de Fonctionnement confondues,

**soit**

**un excédent cumulé de 450 357,97 euros en Section d'Investissement,**  
**un excédent cumulé de 635 039,56 euros en Section de Fonctionnement.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 25 JUN 2004



DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA